

de son âme était loin de se peindre sur sa figure, il avait la vue basse et une tournure d'appareur très-commune. Il arrive un jour à Guingamp, chez son gendre, M. le baron de Monthezier, colonel de dragons. Celui-ci, après l'avoir comblé d'éloges, s'adresse au soldat que vous avez à votre porte qui me la ôtez, répond M. de Malesherbes. — Pourquoi vous l'avez-vous laissé prendre ? — Il m'a dit que c'était sa consigne. — Comment, sa consigne ? — Oui, elle lui défend, m'a-t-il dit, de laisser entrer avec un bâton les gens de mauvaise mine, et vous voyez bien que je n'ai ou rien à lui répondre.

On sait que pareille mésaventure était arrivée à Philopéenne. Comme il passait dans une rue d'Argos, une vieille femme, trompée par son extérieur plus que modeste, le pria de l'aider à fendre du bois. Quelques-uns de ses officiers survinrent s'étonnant de le trouver dans cette occupation : « Vous voyez, leur dit le héros, je paye pour ma mauvaise mine. »

Le maréchal de Catinat s'était retiré dans sa terre de Saint-Gratien, où il vivait sous les apparences les plus modestes. Comme il se promenait un jour dans son parc, il fut abordé par un jeune homme, lui crapant familièrement sur l'épaule, lui dit : « Bonhomme, j'ignore quel est le maître de céans. Si vous le rencontrez, dites-lui que le comte de X... » — Et comment des moissons, qui travaillaient à quelques pas, éclataient de rire en l'entendant. « Qu'avez-vous donc, marauds, leur cria-t-il, à rire de la sorte ? — Nous rions de vous voir pour un jour, dit le maréchal de Catinat. » A ces mots, le fat, tout déconcerté, se découvre et habitude en rouissant les plus humbles excuses. « Monsieur, lui répondit froidement le comte, je ne suis pas celui qu'il fut besoin de connaître quelque jour pour lui ôter son chapeau. »

APPAREUR, ENTE adj. (a-pa-ri-an, an- — du lat. *appareus*; tiré de *appareare*, apparaitre). Qui est visible aux yeux, évident, manifeste : *Un bourgeois APPAREUR. Une tumeur très-APPAREUTE. Il avait le bon teint d'une terrée des plus APPAREUTES. Le nez est la partie la plus avancée et le trait le plus APPAREUT du visage.* (Buff.) *Toute pleine APPAREUTE sur la terre est une surface courbe.* (M. Héron.) « Moralien, dans le même sens. *Des défauts des vices APPAREUS. C'est une entreprise téméraire de prétendre allier une justice APPAREUTE à une justice véritable.* (D'Aguess.) *Il est fort APPAREUR que ce qui se voit seul dans l'espace et qu'une forme inconnue y déplaçait sans cesse, ne pouvant rapprocher d'un autre point aucune idée de son propre mouvement.* Le mouvement, en effet, ne nous est révélé que par la rotation des angles sous lesquels nous apercevons un objet. Pour être défini, l'exige deux termes, un mobile et un point fixe ou jugé tel, auquel le mobile est vu successivement sous des directions différentes qui frappent ainsi des points différents de la rétine. C'est donc d'après les impressions que lui apporte le déplacement de l'image d'un corps sur le fond de son œil qu'un observateur connaît son mouvement de ce corps. Mais ce déplacement peut résulter aussi bien des mouvements de l'œil qui observe que de ceux du corps, et le spectateur n'a aucun moyen de décider lequel est le mobile, de lui-même ou du corps étranger, à moins d'y être aidé par la vue d'un ou plusieurs autres points auxquels il rapportera constamment ses propres positions. Un point fixe peut donc être cru mobile par un spectateur qui est lui-même en mouvement. C'est ainsi qu'un voilier, emporté par un chemin de fer, voit les arbres qui bordent la voie fuir à l'opposé du train avec une vitesse égale à la sienne. Seulement, dans ce cas, il sait par expérience que les arbres ne bougent pas, que leur mouvement n'est qu'apparent, et que c'est lui qui change de place.

Les mouvements apparents des corps sont donc ceux que nous leur attribuons, par l'effet des déplacements réels que nous éprouvons nous-mêmes, sans en avoir conscience. On peut se proposer, connaissant un mouvement apparent, de déterminer le mouvement réel qui lui correspond, ou, inversement, connaissant un mouvement réel, de déterminer le mouvement apparent qui en résulte. Mais, outre que ces deux problèmes rentrent l'un dans l'autre, nous traiterons de préférence le second à cause de son importance historique. C'est en effet celui qu'ont développé les partisans du mouvement de la terre, chargés de démontrer, non toutefois sans péril pour leur personne, comment les mouvements réels de notre globe ne contredisent pas et expliquent les apparences des mouvements du soleil et des étoiles.

PRINCIPE GÉNÉRAL. A un mouvement réel de figure d'anneau correspond un mouvement apparent de même figure, mais de sens opposé. Trois cas peuvent généralement se présenter : I. L'observateur se meut en ligne droite. Soit O l'œil de l'observateur (fig. 1), et A l'ob-

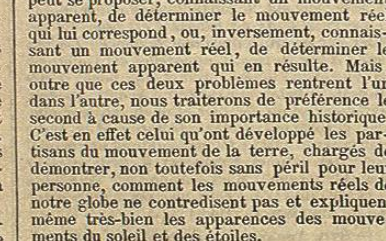
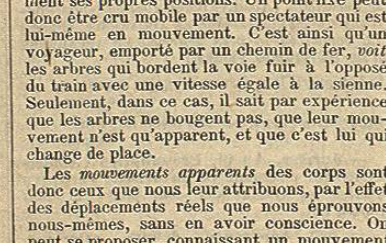
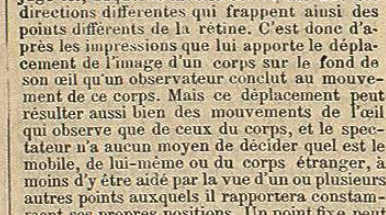
jet fixe. Dans cette position, l'objet A se peint sur la rétine en un point M. L'œil marche en O', l'objet se peint alors en N, point différent de M. Mais il est évident que le point N de la rétine aurait été également impressionné, si, l'œil restant immobile, l'objet A s'était déplacé d'une quantité AA' égale à OO', de manière que le rayon visuel AN' fût égal et parallèle au rayon visuel AN. Si l'observateur n'est pas averti de son propre mouvement, il attribuera à l'objet observé, mais en sens opposé. La grandeur de l'arc MN dépend de la grandeur de l'angle MAN, sous lequel l'objet est vu de deux stations différentes. Plus l'objet est éloigné, plus cet angle est petit, plus alors les impressions M et N sont rapprochées. Si l'objet est situé à une distance relativement infinie, l'angle devient nul, les points impressions de la rétine se confondent, et l'objet est cru immobile : c'est le cas des étoiles fixes.

II. L'observateur tourne sur lui-même. L'œil est alors en quelque sorte placé sur une circonférence tournante qui le présente successivement à toutes les régions de l'espace. Tous les points de la rétine sont l'un après l'autre impressionnés par le même objet A; mais les mêmes impressions seraient produites, si l'œil était immobile, l'objet se déplaçant en sens inverse. Les projections des images produites sur la rétine forment une circonférence qui paraît tourner à l'opposé de l'œil. C'est le cas du mouvement de rotation de la terre, qui s'exécute en vingt-quatre heures d'occident en orient, et qui nous fait croire que l'objet s'exécute autour de nous dans le même temps, mais d'orient en occident. Ici encore, il se peut qu'un objet vu, un astre par exemple, nous semble immobile : c'est lorsqu'il est situé à une distance relativement infinie, et que l'axe de rotation; telle est l'étoile polaire. Les lignes menées de cette étoile aux diverses stations de l'observateur ne forment pas d'angles appréciables.

III. L'observateur se meut suivant une circonférence. L'objet observé est situé à l'intérieur ou à l'extérieur de la circonférence décrite par l'observateur. Si l'œil est situé à l'intérieur, il paraît avoir un mouvement circulaire inverse de celui de l'œil. C'est ainsi que le soleil étant au centre du mouvement de translation de la terre, qui occupe les positions T, T', T''... (fig. 2), paraît projeté sur une circonférence dont il occupe successivement tous les points S, S', S'',... dans un ordre opposé à celui de la marche de la terre.

Si l'objet fixe est en dehors du mouvement de translation circulaire du spectateur, son mouvement apparent présente encore les mêmes aspects que s'il était réel, mais alors le mouvement réel serait notablement déformé. Prenons pour exemple que le mouvement réel d'un astre sur un orbite circulaire, et supposons le spectateur immobile en T (fig. 3). Le trajet de l'astre de A en A' paraît rectiligne, de A' en A'', il semblerait sorte suspendu pendant le trajet de A'' en A. Ainsi un mouvement de translation circulaire se traduira, dans les apparences, par des mouvements rectilignes, tantôt directs, tantôt rétrogrades, alternativement coupés par des intervalles de repos. Si l'astre est situé à l'infini, il paraît immobile, parce que les angles, tels que A'AA'', sont nuls, et que ainsi tout l'orbite se réduit à un point. Les étoiles fixes sont encore dans ce cas. Elles peuvent décrire des orbites immenses, les dimensions et la forme de ces orbites nous échappent complètement, à cause de l'énorme distance des régions où elles s'effectuent.

En parlant d'exemple prouve que la forme d'un mouvement réel n'est pas toujours telle que nous la jugeons. C'est cette illusion qui a



si longtemps trompé les anciens sur la configuration de l'orbite des planètes extérieures. La *littérature des mouvements apparents* a fourni à l'économie sa langue usuelle; les phénomènes du ciel s'expriment non tels qu'ils s'accomplissent, mais tels qu'ils nous semblent s'accomplir. Quand on dit, par exemple, que le soleil fait le tour de la terre en un an, que les étoiles se lèvent tous les soirs, et se couchent tous les matins, etc., il doit être sous-entendu qu'on énonce ce que l'on voit, et non ce qui est.

APPAREURAGE s. m. (a-pa-ri-an-ta-je — rad. *appareur*). Action d'appareurer, de faire entrer quelqu'un dans une famille.

APPAREURANT (a-pa-ri-an-tan) part. prés. du v. APPAREURER.

APPAREURÉ (a-pa-ri-an-té) part. passé du v. APPAREURER. Qui a une parenté, des liens de parenté plus ou moins honorables; l'abbé de Cîteaux se trouvait alors une fort bonne tête, et fort APPAREURÉ dans la robe. (St-Sim.) C'est une femme fort à son aise, qui a de bonnes rentes sur la ville, des maisons à Paris, et qui est fort bien APPAREURÉ, au moins. (Regnard.) Tout ce que je crains, c'est que le chevalier ne se dégoûte et ne repousse à l'objet observé, mais en sens opposé. La grandeur de l'arc MN dépend de la grandeur de l'angle MAN, sous lequel l'objet est vu de deux stations différentes. Plus l'objet est éloigné, plus cet angle est petit, plus alors les impressions M et N sont rapprochées. Si l'objet est situé à une distance relativement infinie, l'angle devient nul, les points impressions de la rétine se confondent, et l'objet est cru immobile : c'est le cas des étoiles fixes.

APPAREURER v. a. ou tr. (a-pa-ri-an-té — rad. *pareur*). Donner à quelqu'un une parenté, des parents par alliance : Bien APPAREURER, mal APPAREURER son fils, sa fille. APPAREURER ses enfants à d'honorables familles, avec des familles peu estimées. *Valia ce qui commença à APPAREURER et à mettre dans le monde le grand-père du cardinal d'Estrees.* (St-Sim.) *Mon père aurait voulu m'APPAREURER convenablement.* (Voltaire.) *Il n'est pas APPAREURER son fils à la haute noblesse.* (Balz.)

S'APPAREURER, v. pr. Entrer dans une famille, s'allier à quelqu'un : S'APPAREURER à la noblesse, à la bourgeoisie. *Il Absol. Elle s'est bien APPAREURÉ.* (Acad.) *Il est famille.*

APPAREURÉ, **ÉE** (a-pa-ri-é-sé) part. passé du v. APPAREURER.

APPAREURÉ v. a. ou tr. (a-pa-ri-é-sé — rad. *pareur*). Rendre pareureux, indolent : *Loisiveté, les plaisirs APPAREURÉNT l'homme. Je ne voulais pas montrer au due et à la duchesse d'Orléans tous mes ressorts, pour ne les pas valentir et APPAREURER par complaisance trop sur mon indigne.* (St-Sim.) *Il est vivifié.*

S'APPAREURER, v. pr. Devenir pareureux, s'apaisant; l'esprit s'APPAREURÉ encore plus vite que le corps. Le corps et l'esprit s'APPAREURÉNT en moi par la réplétion. (Montaigne.)

APPARIABLE adj. (a-pa-ri-à-ble — rad. *appareur*). Qui peut, qui doit être appareuré.

APPARIADÉ s. f. (a-pa-ri-à-dé — rad. *appareur*). La seconde sous la forme de langues de saint-Esprit est l'œil, qui prend le nom de langue de saint-Esprit, pour désigner l'action d'insérer, d'appareurer, et du résultat de cette action.

APPARIATION s. f. (a-pa-ri-à-si-on — rad. *appareur*). Action d'appareurer, de mettre en comparaison : *Notre arrogance nous rend toujours en avant cette blasphemieuse APPARIATION de Dieu avec Chame.* (Montaigne.) *Il vient.*

APPAREUR (a-pa-ri-an) part. prés. du v. APPAREURER.

APPAREURÉ (a-pa-ri-é-sé) part. passé du v. APPAREURER.

APPAREURER (a-pa-ri-an-té) part. prés. du v. APPAREURER.

APPAREURÉ (a-pa-ri-é-sé) part. passé du v. APPAREURER.

APPAREURER (a-pa-ri-an-té) part. prés. du v. APPAREURER.

APPAREURÉ (a-pa-ri-é-sé) part. passé du v. APPAREURER.

si longtemps trompé les anciens sur la configuration de l'orbite des planètes extérieures. La *littérature des mouvements apparents* a fourni à l'économie sa langue usuelle; les phénomènes du ciel s'expriment non tels qu'ils s'accomplissent, mais tels qu'ils nous semblent s'accomplir. Quand on dit, par exemple, que le soleil fait le tour de la terre en un an, que les étoiles se lèvent tous les soirs, et se couchent tous les matins, etc., il doit être sous-entendu qu'on énonce ce que l'on voit, et non ce qui est.

APPAREURAGE s. m. (a-pa-ri-an-ta-je — rad. *appareur*). Action d'appareurer, de faire entrer quelqu'un dans une famille.

APPAREURANT (a-pa-ri-an-tan) part. prés. du v. APPAREURER.

APPAREURÉ (a-pa-ri-an-té) part. passé du v. APPAREURER. Qui a une parenté, des liens de parenté plus ou moins honorables; l'abbé de Cîteaux se trouvait alors une fort bonne tête, et fort APPAREURÉ dans la robe. (St-Sim.) C'est une femme fort à son aise, qui a de bonnes rentes sur la ville, des maisons à Paris, et qui est fort bien APPAREURÉ, au moins. (Regnard.) Tout ce que je crains, c'est que le chevalier ne se dégoûte et ne repousse à l'objet observé, mais en sens opposé. La grandeur de l'arc MN dépend de la grandeur de l'angle MAN, sous lequel l'objet est vu de deux stations différentes. Plus l'objet est éloigné, plus cet angle est petit, plus alors les impressions M et N sont rapprochées. Si l'objet est situé à une distance relativement infinie, l'angle devient nul, les points impressions de la rétine se confondent, et l'objet est cru immobile : c'est le cas des étoiles fixes.

APPAREURER v. a. ou tr. (a-pa-ri-an-té — rad. *pareur*). Donner à quelqu'un une parenté, des parents par alliance : Bien APPAREURER, mal APPAREURER son fils, sa fille. APPAREURER ses enfants à d'honorables familles, avec des familles peu estimées. *Valia ce qui commença à APPAREURER et à mettre dans le monde le grand-père du cardinal d'Estrees.* (St-Sim.) *Mon père aurait voulu m'APPAREURER convenablement.* (Voltaire.) *Il n'est pas APPAREURER son fils à la haute noblesse.* (Balz.)

S'APPAREURER, v. pr. Entrer dans une famille, s'allier à quelqu'un : S'APPAREURER à la noblesse, à la bourgeoisie. *Il Absol. Elle s'est bien APPAREURÉ.* (Acad.) *Il est famille.*

APPAREURÉ, **ÉE** (a-pa-ri-é-sé) part. passé du v. APPAREURER.

APPAREURER v. a. ou tr. (a-pa-ri-é-sé — rad. *pareur*). Rendre pareureux, indolent : *Loisiveté, les plaisirs APPAREURÉNT l'homme. Je ne voulais pas montrer au due et à la duchesse d'Orléans tous mes ressorts, pour ne les pas valentir et APPAREURER par complaisance trop sur mon indigne.* (St-Sim.) *Il est vivifié.*

APPARIABLE adj. (a-pa-ri-à-ble — rad. *appareur*). Qui peut, qui doit être appareuré.

APPARIADÉ s. f. (a-pa-ri-à-dé — rad. *appareur*). La seconde sous la forme de langues de saint-Esprit est l'œil, qui prend le nom de langue de saint-Esprit, pour désigner l'action d'insérer, d'appareurer, et du résultat de cette action.

APPARIATION s. f. (a-pa-ri-à-si-on — rad. *appareur*). Action d'appareurer, de mettre en comparaison : *Notre arrogance nous rend toujours en avant cette blasphemieuse APPARIATION de Dieu avec Chame.* (Montaigne.) *Il vient.*

APPAREUR (a-pa-ri-an) part. prés. du v. APPAREURER.

APPAREURÉ (a-pa-ri-é-sé) part. passé du v. APPAREURER.

APPAREURER (a-pa-ri-an-té) part. prés. du v. APPAREURER.

APPAREURÉ (a-pa-ri-é-sé) part. passé du v. APPAREURER.

APPAREURER (a-pa-ri-an-té) part. prés. du v. APPAREURER.

APPAREURÉ (a-pa-ri-é-sé) part. passé du v. APPAREURER.

APPAREURER (a-pa-ri-an-té) part. prés. du v. APPAREURER.

si longtemps trompé les anciens sur la configuration de l'orbite des planètes extérieures. La *littérature des mouvements apparents* a fourni à l'économie sa langue usuelle; les phénomènes du ciel s'expriment non tels qu'ils s'accomplissent, mais tels qu'ils nous semblent s'accomplir. Quand on dit, par exemple, que le soleil fait le tour de la terre en un an, que les étoiles se lèvent tous les soirs, et se couchent tous les matins, etc., il doit être sous-entendu qu'on énonce ce que l'on voit, et non ce qui est.

APPAREURAGE s. m. (a-pa-ri-an-ta-je — rad. *appareur*). Action d'appareurer, de faire entrer quelqu'un dans une famille.

APPAREURANT (a-pa-ri-an-tan) part. prés. du v. APPAREURER.

APPAREURÉ (a-pa-ri-an-té) part. passé du v. APPAREURER. Qui a une parenté, des liens de parenté plus ou moins honorables; l'abbé de Cîteaux se trouvait alors une fort bonne tête, et fort APPAREURÉ dans la robe. (St-Sim.) C'est une femme fort à son aise, qui a de bonnes rentes sur la ville, des maisons à Paris, et qui est fort bien APPAREURÉ, au moins. (Regnard.) Tout ce que je crains, c'est que le chevalier ne se dégoûte et ne repousse à l'objet observé, mais en sens opposé. La grandeur de l'arc MN dépend de la grandeur de l'angle MAN, sous lequel l'objet est vu de deux stations différentes. Plus l'objet est éloigné, plus cet angle est petit, plus alors les impressions M et N sont rapprochées. Si l'objet est situé à une distance relativement infinie, l'angle devient nul, les points impressions de la rétine se confondent, et l'objet est cru immobile : c'est le cas des étoiles fixes.

APPAREURER v. a. ou tr. (a-pa-ri-an-té — rad. *pareur*). Donner à quelqu'un une parenté, des parents par alliance : Bien APPAREURER, mal APPAREURER son fils, sa fille. APPAREURER ses enfants à d'honorables familles, avec des familles peu estimées. *Valia ce qui commença à APPAREURER et à mettre dans le monde le grand-père du cardinal d'Estrees.* (St-Sim.) *Mon père aurait voulu m'APPAREURER convenablement.* (Voltaire.) *Il n'est pas APPAREURER son fils à la haute noblesse.* (Balz.)

S'APPAREURER, v. pr. Entrer dans une famille, s'allier à quelqu'un : S'APPAREURER à la noblesse, à la bourgeoisie. *Il Absol. Elle s'est bien APPAREURÉ.* (Acad.) *Il est famille.*

APPAREURÉ, **ÉE** (a-pa-ri-é-sé) part. passé du v. APPAREURER.

APPAREURER v. a. ou tr. (a-pa-ri-é-sé — rad. *pareur*). Rendre pareureux, indolent : *Loisiveté, les plaisirs APPAREURÉNT l'homme. Je ne voulais pas montrer au due et à la duchesse d'Orléans tous mes ressorts, pour ne les pas valentir et APPAREURER par complaisance trop sur mon indigne.* (St-Sim.) *Il est vivifié.*

APPARIABLE adj. (a-pa-ri-à-ble — rad. *appareur*). Qui peut, qui doit être appareuré.

APPARIADÉ s. f. (a-pa-ri-à-dé — rad. *appareur*). La seconde sous la forme de langues de saint-Esprit est l'œil, qui prend le nom de langue de saint-Esprit, pour désigner l'action d'insérer, d'appareurer, et du résultat de cette action.

APPARIATION s. f. (a-pa-ri-à-si-on — rad. *appareur*). Action d'appareurer, de mettre en comparaison : *Notre arrogance nous rend toujours en avant cette blasphemieuse APPARIATION de Dieu avec Chame.* (Montaigne.) *Il vient.*

APPAREUR (a-pa-ri-an) part. prés. du v. APPAREURER.

APPAREURÉ (a-pa-ri-é-sé) part. passé du v. APPAREURER.

APPAREURER (a-pa-ri-an-té) part. prés. du v. APPAREURER.

APPAREURÉ (a-pa-ri-é-sé) part. passé du v. APPAREURER.

APPAREURER (a-pa-ri-an-té) part. prés. du v. APPAREURER.

APPAREURÉ (a-pa-ri-é-sé) part. passé du v. APPAREURER.

APPAREURER (a-pa-ri-an-té) part. prés. du v. APPAREURER.

si longtemps trompé les anciens sur la configuration de l'orbite des planètes extérieures. La *littérature des mouvements apparents* a fourni à l'économie sa langue usuelle; les phénomènes du ciel s'expriment non tels qu'ils s'accomplissent, mais tels qu'ils nous semblent s'accomplir. Quand on dit, par exemple, que le soleil fait le tour de la terre en un an, que les étoiles se lèvent tous les soirs, et se couchent tous les matins, etc., il doit être sous-entendu qu'on énonce ce que l'on voit, et non ce qui est.

APPAREURAGE s. m. (a-pa-ri-an-ta-je — rad. *appareur*). Action d'appareurer, de faire entrer quelqu'un dans une famille.

APPAREURANT (a-pa-ri-an-tan) part. prés. du v. APPAREURER.

APPAREURÉ (a-pa-ri-an-té) part. passé du v. APPAREURER. Qui a une parenté, des liens de parenté plus ou moins honorables; l'abbé de Cîteaux se trouvait alors une fort bonne tête, et fort APPAREURÉ dans la robe. (St-Sim.) C'est une femme fort à son aise, qui a de bonnes rentes sur la ville, des maisons à Paris, et qui est fort bien APPAREURÉ, au moins. (Regnard.) Tout ce que je crains, c'est que le chevalier ne se dégoûte et ne repousse à l'objet observé, mais en sens opposé. La grandeur de l'arc MN dépend de la grandeur de l'angle MAN, sous lequel l'objet est vu de deux stations différentes. Plus l'objet est éloigné, plus cet angle est petit, plus alors les impressions M et N sont rapprochées. Si l'objet est situé à une distance relativement infinie, l'angle devient nul, les points impressions de la rétine se confondent, et l'objet est cru immobile : c'est le cas des étoiles fixes.

APPAREURER v. a. ou tr. (a-pa-ri-an-té — rad. *pareur*). Donner à quelqu'un une parenté, des parents par alliance : Bien APPAREURER, mal APPAREURER son fils, sa fille. APPAREURER ses enfants à d'honorables familles, avec des familles peu estimées. *Valia ce qui commença à APPAREURER et à mettre dans le monde le grand-père du cardinal d'Estrees.* (St-Sim.) *Mon père aurait voulu m'APPAREURER convenablement.* (Voltaire.) *Il n'est pas APPAREURER son fils à la haute noblesse.* (Balz.)

S'APPAREURER, v. pr. Entrer dans une famille, s'allier à quelqu'un : S'APPAREURER à la noblesse, à la bourgeoisie. *Il Absol. Elle s'est bien APPAREURÉ.* (Acad.) *Il est famille.*

APPAREURÉ, **ÉE** (a-pa-ri-é-sé) part. passé du v. APPAREURER.

APPAREURER v. a. ou tr. (a-pa-ri-é-sé — rad. *pareur*). Rendre pareureux, indolent : *Loisiveté, les plaisirs APPAREURÉNT l'homme. Je ne voulais pas montrer au due et à la duchesse d'Orléans tous mes ressorts, pour ne les pas valentir et APPAREURER par complaisance trop sur mon indigne.* (St-Sim.) *Il est vivifié.*

APPARIABLE adj. (a-pa-ri-à-ble — rad. *appareur*). Qui peut, qui doit être appareuré.

APPARIADÉ s. f. (a-pa-ri-à-dé — rad. *appareur*). La seconde sous la forme de langues de saint-Esprit est l'œil, qui prend le nom de langue de saint-Esprit, pour désigner l'action d'insérer, d'appareurer, et du résultat de cette action.

APPARIATION s. f. (a-pa-ri-à-si-on — rad. *appareur*). Action d'appareurer, de mettre en comparaison : *Notre arrogance nous rend toujours en avant cette blasphemieuse APPARIATION de Dieu avec Chame.* (Montaigne.) *Il vient.*

APPAREUR (a-pa-ri-an) part. prés. du v. APPAREURER.

APPAREURÉ (a-pa-ri-é-sé) part. passé du v. APPAREURER.

APPAREURER (a-pa-ri-an-té) part. prés. du v. APPAREURER.

APPAREURÉ (a-pa-ri-é-sé) part. passé du v. APPAREURER.

APPAREURER (a-pa-ri-an-té) part. prés. du v. APPAREURER.

APPAREURÉ (a-pa-ri-é-sé) part. passé du v. APPAREURER.

APPAREURER (a-pa-ri-an-té) part. prés. du v. APPAREURER.

si longtemps trompé les anciens sur la configuration de l'orbite des planètes extérieures. La *littérature des mouvements apparents* a fourni à l'économie sa langue usuelle; les phénomènes du ciel s'expriment non tels qu'ils s'accomplissent, mais tels qu'ils nous semblent s'accomplir. Quand on dit, par exemple, que le soleil fait le tour de la terre en un an, que les étoiles se lèvent tous les soirs, et se couchent tous les matins, etc., il doit être sous-entendu qu'on énonce ce que l'on voit, et non ce qui est.

APPAREURAGE s. m. (a-pa-ri-an-ta-je — rad. *appareur*). Action d'appareurer, de faire entrer quelqu'un dans une famille.

APPAREURANT (a-pa-ri-an-tan) part. prés. du v. APPAREURER.

APPAREURÉ (a-pa-ri-an-té) part. passé du v. APPAREURER. Qui a une parenté, des liens de parenté plus ou moins honorables; l'abbé de Cîteaux se trouvait alors une fort bonne tête, et fort APPAREURÉ dans la robe. (St-Sim.) C'est une femme fort à son aise, qui a de bonnes rentes sur la ville, des maisons à Paris, et qui est fort bien APPAREURÉ, au moins. (Regnard.) Tout ce que je crains, c'est que le chevalier ne se dégoûte et ne repousse à l'objet observé, mais en sens opposé. La grandeur de l'arc MN dépend de la grandeur de l'angle MAN, sous lequel l'objet est vu de deux stations différentes. Plus l'objet est éloigné, plus cet angle est petit, plus alors les impressions M et N sont rapprochées. Si l'objet est situé à une distance relativement infinie, l'angle devient nul, les points impressions de la rétine se confondent, et l'objet est cru immobile : c'est le cas des étoiles fixes.

APPAREURER v. a. ou tr. (a-pa-ri-an-té — rad. *pareur*). Donner à quelqu'un une parenté, des parents par alliance : Bien APPAREURER, mal APPAREURER son fils, sa fille. APPAREURER ses enfants à d'honorables familles, avec des familles peu estimées. *Valia ce qui commença à APPAREURER et à mettre dans le monde le grand-père du cardinal d'Estrees.* (St-Sim.) *Mon père aurait voulu m'APPAREURER convenablement.* (Voltaire.) *Il n'est pas APPAREURER son fils à la haute noblesse.* (Balz.)

S'APPAREURER, v. pr. Entrer dans une famille, s'allier à quelqu'un : S'APPAREURER à la noblesse, à la bourgeoisie. *Il Absol. Elle s'est bien APPAREURÉ.* (Acad.) *Il est famille.*

APPAREURÉ, **ÉE** (a-pa-ri-é-sé) part. passé du v. APPAREURER.

APPAREURER v. a. ou tr. (a-pa-ri-é-sé — rad. *pareur*). Rendre pareureux, indolent : *Loisiveté, les plaisirs APPAREURÉNT l'homme. Je ne voulais pas montrer au due et à la duchesse d'Orléans tous mes ressorts, pour ne les pas valentir et APPAREURER par complaisance trop sur mon indigne.* (St-Sim.) *Il est vivifié.*

APPARIABLE adj. (a-pa-ri-à-ble — rad. *appareur*). Qui peut, qui doit être appareuré.

<

